



RAPPORT ANNUEL 2014



**La CMEQ regroupe tous les
entrepreneurs électriciens
répartis à travers le Québec.**

**Les entrepreneurs électriciens
sont détenteurs d'une licence
qui contient la sous-catégorie
16 émise par la CMEQ.**



5925, boul. Décarie, Montréal
(Québec) H3W 3C9
www.cmeq.org • info@cmeq.org

T 514 738-2184 • 1 800 361-9061
F 514 738-2192 • 1 888 390-2637



TABLES DES MATIÈRES

- 06** Comité exécutif 2013-2014
- 07** Personnel de la CMEQ
- 08** Mot du président
- 11** Rapport de la direction générale
- 14** Rapports des directions
- 22** Rapport du trésorier
- 24** Annexe | Plan stratégique

ÉTATS FINANCIERS

- 27** Rapport de l'auditeur indépendant
- 28** Bilan
- 29** Résultats de l'exercice
- 30** Évolution des soldes de fonds
- 31** Flux de trésorerie
- 32** Notes complémentaires
- 36** Renseignements supplémentaires

LE COMITÉ EXÉCUTIF

2013-2014



01



02



03



04



05



06



07



08



09

Le Comité exécutif a pour rôle de voir à l'exécution des décisions du Conseil provincial d'administration des affaires courantes de la Corporation.

01 Daniel Sarrazin
Président

02 Éric McNeil
1^{er} Vice-président

03 Karl Ruel
2^e Vice-président

04 Gaétan Castonguay
Trésorier

05 Denis Lefebvre
Secrétaire

06 Sylvain Berger
Administrateur

07 Sylvain Belley
Administrateur

08 Denis Brault
Administrateur

09 Daniel Carré
Président sortant

Absent : Stephen Shepherd
Administrateur

PERSONNEL

DE LA CMEQ

DIRECTION GÉNÉRALE

M^e Simon Bussière, directeur général et vice-président exécutif

Hélène Rioux, directrice générale adjointe

M^e Julie Senécal, directrice générale adjointe aux affaires juridiques et secrétaire générale

Sylvain Landry, gestionnaire de l'immeuble et des installations matérielles

Jocelyne Dulude, adjointe administrative

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

M^e Julie Senécal, directrice

M^e Lea Venieris, avocate

M^e Fiorina Posteraro, avocate

M^e Bianca Turgeon, avocate

Isabelle Béland, enquêtrice

Fouad El-Jebrine, enquêteur

Eugénie Dumoulin, secrétaire juridique

Francine Guérin, secrétaire juridique

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DE LA FORMATION

Danielle Dumas, directrice

Madoura Boutet, gestionnaire de communautés et édimestre

Benjamin Lachkar, édimestre

Marie Desjardins, conseillère aux communications

Michel Sormany, conseiller aux communications

Céline Obidole, coordonnatrice à la formation

Louise Lemieux, agente de promotion à la formation

DIRECTION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

Johanne Pulford, directrice

Kevin Lavigne, coordonnateur finances et administration

Louissette Brousseau, adjointe de direction

Djinène Meziane, adjointe administrative

Louise Potvin, réceptionniste

DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES

Nathalie Veilleux, directrice

René Veillette,

conseiller en comptabilité informatisée

Denis Paquette,

conseiller en comptabilité informatisée

Jean-Philippe Robillard,

conseiller en comptabilité informatisée

Diane St-Hilaire, technicienne en administration

Philippe Hethrington, technicien en informatique

Alexandre Pilon,

Conseiller, support aux usagers -

Programmeur - classe 1

DIRECTION DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

M^e Marlène Carrier, directrice

Nathalie Godon, coordonnatrice de la qualification professionnelle

Lise Dalcourt, analyste

Suzanne Dufort, analyste sénior

Rosa Berchiche, analyste

Isabelle Landry, agente de bureau

Manon Presseau, agente de bureau

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE LA SST

Michel Bonneau, directeur

Martin Mihaluk, ing., ingénieur conseil

Imed Laouini, ing. Ph. D.,

conseiller technique

Michel Ayotte, conseiller technique

et en santé et sécurité du travail

Charles Alexandre Larin,

conseiller technique

Pierre Riopel, conseiller technique

MOT DU PRÉSIDENT

Depuis déjà un an, depuis que j'ai accepté la présidence de ma corporation, la *Corporation des maîtres électriciens du Québec*, je me suis placé en mode « écoute ». J'ai été à l'écoute des membres, des plus engagés comme de ceux qui le sont moins; à l'écoute de nos partenaires dans le cadre de nos collaborations et de nos relations d'affaires; à l'écoute de notre industrie scrutée sans relâche, par la Commission Charbonneau. J'ai aussi été à l'écoute du siège social soucieux d'offrir un maximum de services aux entrepreneurs électriciens.

À première vue, je peux d'ores et déjà vous confirmer que nous nous positionnons favorablement. Notre situation financière est bonne, nos pratiques sont saines et, avec la mise en place de notre *Plan stratégique 2014-2016*, nous avons priorisé les aspects devant être améliorés.

Les visites que j'ai effectuées dans plusieurs sections, accompagné du directeur général, m'ont permis d'échanger avec les entrepreneurs électriciens et de constater qu'il fallait que la CMEQ soit de plus en plus tournée vers ses membres, plus présente et plus accessible aussi. Les membres s'attendent à ce que la Corporation leur fournisse des « outils » de toute sorte leur permettant d'être mieux équipés, davantage formés et mieux informés de manière à faire face aux demandes extrêmement pointues de leur entreprise et de notre industrie. En contrepartie, j'ai la conviction que c'est à cette condition que les membres s'impliqueront davantage dans leur destinée professionnelle et qu'ils seront en mesure de le faire dans un sain esprit d'équilibre entre les besoins de leur entreprise et les besoins corporatifs. Concrètement, ce premier mandat m'a donné l'occasion de m'impliquer à fond dans les affaires de la Corporation. Ma première réalisation a été d'obtenir un mode de présentation amélioré des états financiers de la CMEQ afin de les rendre plus simples à consulter et en faciliter la compréhension. J'ai initié auprès des administrateurs des discussions franches et ouvertes sur nos règles corporatives de gouvernance ce qui nous a permis de déterminer les fondements de règles d'éthique ainsi qu'un code de gouvernance devant être formalisés au cours du prochain exercice financier.

LA CMEQ À LA DÉFENSE DE L'INTÉRÊT DE SES MEMBRES

En tant que président, je suis un témoin privilégié des dossiers d'intérêts collectifs, c'est-à-dire des dossiers pour lesquels la CMEQ intervient non seulement pour le bénéfice des maîtres électriciens, mais souvent pour défendre leurs intérêts. En voici un bref aperçu :

Loi sur les ingénieurs

D'abord, le projet de loi no 49 – *Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées*, qui avait pour but, entre autres, de modifier la Loi sur les ingénieurs en leur accordant des pouvoirs susceptibles d'intervenir directement dans le champ de compétence des

« Plusieurs décisions en lien à ce mode « à l'écoute » verront leur aboutissement dans le courant du prochain exercice financier. »

entrepreneurs électriciens. En outre, l'introduction de plusieurs modifications, comme par exemple l'introduction des notions de coordination et d'inspection des travaux, aurait eu pour effet de créer un dédoublement d'activités et par le fait même d'augmenter les coûts des projets.

Dans son mémoire, la CMEQ a dû insister auprès du gouvernement pour qu'il comprenne que les maîtres électriciens sont considérés comme étant les experts pour exécuter des travaux de construction d'une installation électrique, et que ces travaux leur sont réservés.

Paiement rapide : une demande qui fait du chemin

Au Québec, l'industrie de la construction fait face à une problématique qui met en cause les délais de paiement. Ces délais s'étirent indûment, sans qu'on puisse y remédier de façon efficace.

En 2013, dans le cadre d'une consultation menée par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) sur les règles et les pratiques des organismes publics en matière contractuelle, la CMEQ a dénoncé cette situation problématique et a demandé l'instauration de mesures de

type « *prompt payment* ». Le SCT a reconnu cette problématique et a identifié comme piste de solution l'adoption de mesures favorisant le paiement rapide dans l'industrie de la construction.

Encouragées par l'ouverture démontrée par le SCT, les associations et corporations regroupant la vaste majorité des entrepreneurs spécialisés et généraux de l'industrie de la construction ont formé un « Front commun » pour promouvoir l'adoption de mesures législatives favorisant le paiement rapide des entrepreneurs dans l'industrie de la construction.

Rapidement, le Front commun a mandaté la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* pour réaliser une étude sur les impacts économiques de ces délais de paiement. Un sondage auprès des entrepreneurs de l'industrie permettant la cueillette de données économiques a été réalisé. L'étude sera complétée sous peu. Elle servira de guide au Front commun pour identifier et proposer les mesures qui seront efficaces pour redresser la situation. C'est donc dire que le Front commun continuera ses actions en ce sens.

Attestation de Revenu Québec : une nouvelle mesure à venir dans le secteur privé

Revenu Québec a entrepris en 2013 une consultation auprès des associations et corporations du secteur de la construction pour discuter des modalités d'application de l'attestation de Revenu Québec (ARQ) dans le secteur privé de la construction. Rappelons qu'actuellement, une attestation de Revenu Québec (ARQ) est exigée de tout entrepreneur et sous-entrepreneur désirant conclure un contrat de plus de 25 000 \$ avec un organisme public.

Revenu Québec souhaite maintenant étendre cette exigence au secteur privé. Des modalités différentes sont toutefois prévues. Des sanctions importantes ont également été annoncées en cas de manquements, dont certaines disproportionnées eu égard à l'infraction commise. Revenu Québec a même souhaité, de plus, que la valeur du contrat, les dates de début et de fin de contrat ainsi que les déboursés soient inscrits sur le site de Revenu Québec. La CMEQ, à l'instar de la totalité des représentants de l'industrie, s'est opposée à cette exigence et a clairement exprimé qu'il faut cesser d'augmenter continuellement le fardeau administratif des entrepreneurs, qui est déjà considérable, et qu'une telle exigence aurait un impact négatif important sur toutes les entreprises.

Un projet de loi concernant ces mesures devant être déposé sous peu, la CMEQ continuera de suivre ce dossier et fera les représentations nécessaires pour assurer la protection des intérêts de ses membres.



Daniel Sarrazin
Président provincial

« Ce premier mandat « à l'écoute » m'a donné l'occasion de m'impliquer à fond dans les affaires de la corporation... »

LA CMEQ SONDE SES MEMBRES

Comme plusieurs d'entre vous l'avez constaté, au cours du dernier exercice financier, la CMEQ a sondé ses membres à deux reprises.

Sondage sur Hydro-Québec

Le premier sondage-maison que nous avons effectué auprès des membres portait sur l'état de leur relation avec Hydro-Québec et de leur satisfaction à l'égard de cette société d'État. Les résultats du sondage (que je vous invite à consulter sur notre site Internet) montrent qu'il y a certaines problématiques, sans que la situation soit dramatique aux dires des répondants. Toutefois, les résultats sont mitigés quant à la satisfaction des membres sur la qualité des services obtenus au cours des douze mois précédant le sondage : autant de membres s'étant dits satisfaits qu'insatisfaits. Cet exercice aura permis à la CMEQ de prendre le pouls de ses membres sur le sujet. Résultats qui seront utiles dans la planification de nos relations et de nos interventions auprès d'Hydro-Québec.

Sondage sur la vie associative

Nous avons aussi sondé nos membres afin de connaître leurs attentes et leur niveau de mobilisation à l'égard de la vie associative. Les résultats ont été éloquentes : le congrès de la CMEQ est considéré comme un moment fort dans la vie associative des membres mais la formule devrait être revisitée et idéalement le moment où il a lieu.

À L'ÉCOUTE DE SES MEMBRES, LA CMEQ DÉCIDE DE CRÉER UN COMITÉ INFORMATIQUE

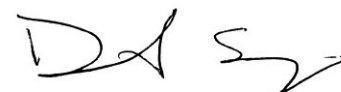
Création d'un comité informatique

La création d'un Comité informatique constitué d'entrepreneurs-utilisateurs était, selon moi, une nécessité qui allait nous permettre de connaître les besoins réels des entrepreneurs en matière de comptabilité et

de gestion. Le comité sera aussi d'une aide précieuse pour établir les priorités en termes de développement comme des mises à niveau du logiciel Gestion CMEQ. Déjà de formidables développements informatiques ont découlé de cet exercice d'ouverture.

Je termine sur une note des plus positives : plusieurs décisions en lien avec ce mode « écoute » aboutiront au cours du prochain exercice financier. À titre indicatif, mentionnons le projet de revoir entièrement le site Web ainsi que la mise en place d'une campagne publicitaire visant à faire connaître les maîtres électriciens et à contrer le travail au noir.

C'est dans un esprit d'ouverture et demeurant à l'écoute que je laisse le soin au directeur général et aux six directions de la CMEQ de faire le point sur les principaux dossiers sur lesquels ils ont œuvré au cours de l'exercice financier 2013-2014.



Daniel Sarrazin,
Président provincial

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

UNE ANNÉE « STRATÉGIQUE »

D'entrée de jeu, je qualifierais l'année 2013-2014 d'année effervescente. Il faut dire que l'adoption du plan stratégique 2014-2016 a insufflé en grande partie cette ère de développements. Je vous rappelle que le plan stratégique a été élaboré à partir de vos préoccupations et de votre vision de la CMEQ transmise lors d'une rencontre ayant eu lieu en juin 2013 à la CMEQ réunissant le comité exécutif et les présidents des sections accompagnés, pour l'occasion, d'un membre. Le plan stratégique comporte six orientations : la formation continue obligatoire – la création d'un nouveau site Internet – la création d'un code d'éthique et des règles de gouvernance – le service aux membres – la revitalisation de la vie corporative et le développement du logiciel Gestion CMEQ. Le travail pour la mise en œuvre des orientations a débuté dès son adoption et certains dossiers ont connu des développements importants tels que la construction du nouveau site Internet; la publication dans les grands journaux d'articles et de publicités faisant la promotion du professionnel de l'électricité : le maître électricien; la réalisation de sondages auprès des membres, l'intégration de nouveaux fournisseurs au logiciel GCMEQ, etc.

Le président Daniel Sarrazin et moi-même avons rencontré plusieurs sections afin de partager avec les membres le contenu du plan stratégique. La réponse des membres a été positive et enthousiaste, confirmant que la démarche qui nous a conduit à l'élaboration du plan stratégique avait été la bonne.

La mise en place d'un tableau de bord pour les administrateurs

Aussi, afin d'aider nos administrateurs à faire le suivi de tous les dossiers issus du plan stratégique, la direction générale présente aux administrateurs des CEP et CPA un tableau de bord donnant un aperçu schématique de l'avancement des travaux. Cette mesure permet aux membres de demeurer impliqués dans la mise en œuvre du plan stratégique.

FAITS SAILLANTS

Commission Charbonneau

Au mois de juin 2014, la CMEQ a déposé un mémoire à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau) dans lequel elle présente douze recommandations. Cet exercice a été repris au mois septembre dernier alors que la CMEQ a été appelée à témoigner devant la Commission Charbonneau. Compte tenu du



M^e Simon Bussière
Vice-président exécutif
et directeur général

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE (SUITE)

temps imparti à notre témoignage, nous avons priorisé certaines recommandations qui nous apparaissaient les plus importantes.

Conséquemment, nous avons insisté sur les recommandations suivantes :

- rendre obligatoire dans le cadre du maintien de licence, la mise à jour des renseignements contenus au dossier de qualification professionnelle des entrepreneurs;
- préserver le rôle actuel du BSDQ tout en sensibilisant les organismes publics à sa légitimité et aux effets positifs qu'il peut avoir sur la concurrence;
- améliorer la qualité des documents de soumission afin qu'ils soient complets et exempts d'erreurs ou d'omissions;
- adopter une loi ou des mesures favorisant le paiement rapide des entrepreneurs;
- réaligner le mandat de la RBQ afin que l'inspection soit remise au centre de ses actions.

LES DOSSIERS IMPORTANTS

Formation continue

Voici un dossier d'une importance majeure et qui, malgré les nombreux obstacles à franchir, poursuit son chemin vers sa réalisation. Comme déjà mentionné devant les différentes instances décisionnelles de la CMEQ, la RBQ ayant obtenu du législateur le droit d'imposer la formation continue, la Corporation à l'instar des autres associations, a dû ralentir le déploiement du projet afin d'établir ensemble des règles de standardisation.

Pendant que nous écrivons ces lignes, la CMEQ considère disposer de suffisamment d'informations sur les modalités d'application et sur les sanctions à inclure pour commencer la rédaction de son futur règlement.

Le logiciel gestion CMEQ

Pour l'entrepreneur électricien, il est entendu que l'informatique est devenue un outil essentiel, voire incontournable, pour la gestion de son entreprise. Comme le soulignait avant moi notre président, un comité informatique a été mis sur pied dans le but, de connaître vos besoins et d'être à la fine pointe des innovations technologiques.

Voici quelques exemples de modifications apportées parmi des dizaines d'autres réalisées : l'ajout d'un accès sans fil à vos données d'entreprises à partir d'une tablette; une modification en profondeur du module Estimation qui offre maintenant une option tactile et une utilisation générale beaucoup plus conviviale pour les estimateurs; la prise d'inventaire qui peut dorénavant se faire à l'aide d'un lecteur de code à barres; une modification majeure, soit l'ajout au logiciel de nouveaux fournisseurs de produits électriques.

Démarches en milieu agricole

La CMEQ a entrepris également des démarches auprès de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) afin de l'informer que plusieurs de leurs formations ne respectaient pas la Loi sur les maîtres électriciens. Un signal clair a été envoyé à l'ITA : notre loi est d'ordre public, et seuls les entrepreneurs électriciens sont autorisés à exécuter des travaux d'installation électrique, tous doivent s'y soumettre, à plus forte raison, les institutions.

LES RELATIONS AVEC L'INDUSTRIE

Au cours de l'année, nos relations avec les principaux intervenants de l'industrie ont été soutenues de manière à représenter et à défendre les intérêts collectifs de nos membres, là où il est nécessaire d'intervenir.

Voici, brièvement, un tour d'horizon sur l'état de nos relations avec certains de ces intervenants.

Le bureau des soumissions déposées du Québec

Cette année des modifications importantes ont été apportées au Code de soumission pour permettre l'intégration des guides

prescrivant l'étendue des travaux pour certaines spécialités architecturales. Il faut rappeler que l'objectif de tels guides de dépôt est de fournir un aperçu de l'étendue des travaux en indiquant quels travaux le soumissionnaire doit inclure ou exclure de sa soumission, et ce, en vue de pallier à l'absence de précision de cette étendue dans les documents de soumission.

Hydro-Québec

À la demande d'Hydro-Québec, il a été décidé de redémarrer les tables régionales à l'automne 2014. Une nouvelle procédure a été mise en place pour connaître d'avance les préoccupations et les suggestions des membres des sections. Ainsi, avant la tenue d'une table régionale, un Web-courriel est envoyé aux membres de la section concernée. Au moment d'écrire ces lignes, je vous informe que des tables régionales ont eu lieu et qu'elles se déroulent à la satisfaction de tous.

La Commission de la construction du Québec

La CMEQ continue représenter ses membres à différentes tables et comités traitant de sujets qui ont un impact direct sur vos relations avec la CCQ. Par exemple, nous avons rencontré le Comité de vigie sur le placement de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (Carnet de référence) afin de lui faire part de certaines de vos préoccupations quant à l'application du règlement et l'utilisation du Carnet de référence. Le même exercice a été effectué dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle lettre d'état de situation afin d'exposer clairement les questionnements soulevés par les entrepreneurs électriciens quant aux informations qu'on devrait retrouver sur une telle lettre.

FORMATION

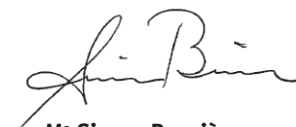
Livre bleu – un blitz

À l'initiative et à la charge de la CMEQ, une tournée provinciale sur les modifications apportées au Livre bleu d'Hydro-Québec a permis de former plus de 2 850 participants en 124 sessions de formation. Nous pouvons qualifier ce blitz de succès.

Conclusion

La mise en place de façon progressive du plan stratégique, l'analyse des résultats de différents sondages effectués par la CMEQ auprès de ses membres, sont autant d'outils qui définissent graduellement les orientations et détermineront les actions de la Corporation pour les trois prochaines années. Ces outils constituent un « guide » tant pour les membres du comité exécutif, que du conseil provincial d'administration, que pour vous!

En terminant, comme le démontrent les principaux dossiers dont il est fait état dans le bilan qui suit, nous pouvons dire que cette année, « collectivement », nous avons déjà accompli beaucoup et que tout ce travail est le résultat de la mobilisation et de la synergie créée entre les administrateurs, les membres et le personnel dévoué de la CMEQ.



M^e Simon Bussière,
Vice-président exécutif



RAPPORTS DES DIRECTIONS



RAPPORTS DES DIRECTIONS

DIRECTION DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

La CMEQ a toujours eu à cœur la compétence de ses membres, notamment afin de remplir sa mission première : assurer la protection du public. L'obtention du mandat de la qualification professionnelle en 2001 fut une avancée majeure qui a permis à la CMEQ de donner encore plus de raison d'être à sa mission. La réalisation de ce mandat et l'atteinte de ses objectifs passent par une série d'opérations quotidiennes en vue de s'assurer de la probité, de la compétence et de la solvabilité des entrepreneurs en électricité. Au cours des dernières années, les différentes modifications à la législation et à la réglementation ont fait en sorte que la probité de l'ensemble des acteurs de l'industrie de la construction a été mise en examen. Le tout ayant pour but de s'assurer de l'intégrité des différents intervenants. Les partenariats avec les principaux acteurs de l'industrie demeurent plus que jamais essentiels à la réalisation de cet objectif, mais il ressort clairement que cet exercice a permis de renforcer la collaboration avec ceux-ci en matière de qualification professionnelle.

Avec le déploiement de la planification stratégique de 2014-2016, la Direction de la qualification professionnelle, de concert avec la Direction générale, a multiplié dans la dernière année les démarches afin de faire avancer le dossier de la formation continue obligatoire. Les échanges entre les différents intervenants ont permis de faire évoluer les réflexions quant aux modalités devant entourer un tel projet. Plus que jamais, la CMEQ estime que la formation continue obligatoire permettra d'augmenter la compétence de l'ensemble des entrepreneurs en électricité et de renforcer les hauts standards de qualité que la CMEQ et ses membres se sont toujours fixés.

Quelques statistiques

Au cours du dernier exercice financier, nous avons assuré le maintien de 3 360 licences. Au nombre des admissions/réadmissions, nous totalisons 261 nouveaux membres et 235 fermetures d'entreprises. En ce qui a trait aux examens, 452 ont été dispensés en exécution des travaux de construction pour la sous-catégorie 16 « Entrepreneur en électricité » (incluant le volet code et technique), 208 en administration, 176 en gestion de la sécurité sur les chantiers de construction et 147 en gestion de projets et de chantiers.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Au niveau des plaintes disciplinaires, le nombre de celles relatives au BSDQ (Bureau des soumissions déposées du Québec) est demeuré plutôt stable, à 181, accusant une légère diminution de 4,7 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, le nombre des plaintes touchant les actes dérogatoires décrits au *Règlement sur la discipline des membres de la Corporation des maîtres électriciens du Québec* a bondi de 39 %, se chiffrant à 61. Si on ajoute à cela le sommet atteint par les plaintes pénales à 184, une augmentation de 23 % si on compare avec l'année précédente, on comprend que ce fut une année chargée.

Des jugements importants ont par ailleurs été obtenus dans la lutte contre ceux exécutant des travaux d'installation électrique sans être maître électricien. Dans l'un deux, la Cour du Québec¹ est venu rappeler clairement que le fait que les travaux puissent être qualifiés de « hors-construction », c'est-à-dire non assujettis à la Loi R-20, ne signifie pas qu'ils peuvent être exécutés sans qu'on soit titulaire de la licence requise. Ainsi, pour contracter pour de tels travaux, il faut être maître électricien.

¹ Corporation des maîtres électriciens du Québec c. Services industriels EDPE inc., 2014 QCCQ 3419



RAPPORTS DES DIRECTIONS

Par ailleurs, la Cour supérieure² a donné raison à la CMEQ en statuant que le débranchement d'un appareil électrique est du ressort exclusif du maître électricien.

Ces deux jugements sont de bonnes illustrations des actions entreprises par la CMEQ afin de s'assurer que les travaux d'installation électrique soient exécutés par ceux qui ont les compétences requises, soit les maîtres électriciens, le tout pour une plus grande protection du public.

DIRECTION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

Quelques-uns d'entre vous ont probablement constaté que la Direction des finances et de l'administration a très peu de contacts directs avec les membres de la CMEQ. À l'exception de l'élaboration et des explications en lien avec la carte des taux horaires recommandés, cette direction s'occupe presque exclusivement de la gestion des ressources humaines et financières de la Corporation.

Au cours de la dernière année, la Direction des finances et de l'administration a tout de même été à votre service de différentes façons.

Transferts électroniques

Les ententes signées avec les principales institutions bancaires, au printemps 2013, continuent de porter fruit. Lors de notre dernier exercice financier, soit entre le 1^{er} août 2013 et le 31 juillet 2014, près de 8 % des paiements transmis à la CMEQ le furent par voie de transferts électroniques.

De plus, toujours en continuité avec la politique verte adoptée par le comité exécutif de la CMEQ et dans le respect des directives gouvernementales, les officiers peuvent dorénavant soumettre leurs comptes de dépenses accompagnés des pièces justificatives par courriel ou télécopieur.

Formation du personnel

Au chapitre des ressources humaines, à la demande de la Direction générale, pendant l'automne 2013, la majorité des employés de la CMEQ ont pu suivre un cours de conversation anglaise d'une durée de 30 heures.

Cartes des taux horaires recommandés et séances d'information

Trois cartes de taux horaires recommandés furent préparées au cours du dernier exercice financier. La dernière, en date du 31 août 2014, fut préparée à la suite de la signature des conventions collectives des secteurs industriel, institutionnel et commercial.

En lien avec les taux horaires recommandés, quelques séances d'information sur la méthode de calcul des taux horaires recommandés se sont données tout au long de la dernière année.

DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES

En ce qui concerne la Direction des services informatiques, l'année 2013-2014 fut une année faste en raison, notamment, de la refonte du module *Estimation* et de la mise à jour du gestionnaire de base de données du logiciel Gestion CMEQ, deux projets d'importance sur le plan du développement du logiciel.

² Corporation des maîtres électriciens du Québec c. 9020-1195 Québec inc., 2014 QCCS 223

Le nouveau module *Estimation* fut présenté en primeur au 63^e congrès de la CMEQ. Quelques mois furent toutefois nécessaires afin que le maximum d'erreurs de conception et de fonctionnement soient repérées et corrigées avant la mise en ligne officielle. La contribution de quelques clients a été sollicitée pour la réalisation de cette étape.

Le processus de mise à jour du gestionnaire de base de données a débuté tel que prévu en janvier 2014 et devrait se poursuivre jusqu'à la fin du prochain exercice financier. Ce deuxième changement majeur était devenu nécessaire afin d'améliorer l'efficacité de la base de données tout en la rendant plus stable. La mise à jour du gestionnaire de base de données, tout comme le changement de plateforme réalisé au cours des exercices précédents, est obligatoire pour l'ensemble de la clientèle car, dans un avenir rapproché, le gestionnaire de base de données actuel sera abandonné. Jusqu'à maintenant, plus de 250 clients utilisent le logiciel Gestion CMEQ avec le nouveau gestionnaire de base de données *Sybase Version 11*.

La formation représente l'élément clé pour une utilisation optimale du logiciel Gestion CMEQ. Cette année, plus de 400 heures de formation ont été données via Internet et un peu plus de 200 heures en entreprise, ce qui représente une augmentation de 86 % par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les Web-formations sur les différents modules de Gestion CMEQ, celles-ci ont été téléchargées plus de 3 200 fois. Enfin, le retour des formations magistrales sur le logiciel Gestion CMEQ s'est amorcé au cours de l'année. À ce titre, trois sessions de formation ont été organisées sur les nouveautés du module *Estimation*, auxquelles ont assisté une trentaine de participants. D'autres sessions de formation magistrale sont à prévoir tout au long de l'année qui vient, de façon à répondre à un besoin de perfectionnement des utilisateurs.

Cette année, une partie importante de la programmation a été consacrée, et l'est toujours pendant que nous écrivons ces quelques lignes, à intégrer au logiciel d'autres fournisseurs de produits électriques, tels que Dubo Électrique Ltée et Westburne. Il s'agit d'un travail fort complexe et qui a sollicité beaucoup d'énergie. Cependant, nous croyons fermement que le fruit de ce travail se traduira, pour les membres utilisateurs, en une utilisation maximale du logiciel.

Plusieurs (21) mises à jour ont été acheminées aux utilisateurs afin, notamment, de refléter les changements apportés aux conventions collectives et corriger des dysfonctionnements mineurs d'utilisation qui nous ont été rapportés.

Nous avons également apporté plusieurs améliorations à nos utilitaires internes de *Service à la clientèle*.

La Direction des services informatiques est continuellement en interaction avec les utilisateurs du logiciel Gestion CMEQ. Par ailleurs, elle intervient sur une base quotidienne avec le parc informatique du siège social de la Corporation. Ainsi, il est vrai de dire que cette direction apporte une expertise qui bénéficie à tous les membres de la CMEQ.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DE LA FORMATION

Rapport annuel de la formation

La dernière année fut faste en ce qui a trait aux activités de formation. La Direction des communications et de la formation, en collaboration avec la Direction des services techniques et SST, a développé deux nouveaux cours très importants. Depuis 2011, la CMEQ désire offrir une formation sur les énergies renouvelables.



RAPPORTS DES DIRECTIONS

Ce fut finalement possible au printemps 2014 avec une formation sur les techniques de branchement d'installations d'énergies renouvelables. Le succès de la formation a été immédiat. Les membres de la Corporation ont bien répondu et une session supplémentaire a dû être ajoutée à la programmation de l'automne 2014. Au total, c'est plus de 235 sessions de formation qui ont été dispensées à plus de 4 221 personnes lors du dernier exercice financier.

L'entrée en vigueur au 31 juin 2014 des modifications apportées par Hydro-Québec au *Service d'électricité en basse tension*, Norme E.21-10, et incidemment, la sortie de la 10^e édition du Livre bleu en mars, ont amené la Corporation à élaborer une tournée provinciale de formation sur les modifications. Le succès de cette tournée n'est pas à démontrer, le taux de participation parlant de lui-même : en 13 semaines, 2 856 inscriptions ont été enregistrées et 124 sessions de formation - dont une quinzaine en entreprise - ont été organisées partout au Québec.

Contrairement à l'expérience de 2006, où une tournée avait eu lieu sur les modifications apportées à la 7^e édition du Livre Bleu, Hydro-Québec n'a pas contribué financièrement à l'organisation de la tournée 2014. Par contre, les travailleurs ainsi que les entreprises admissibles au *Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction* ont pu obtenir le remboursement des frais d'inscription au cours et, dans le cas des électriciens, ont pu recevoir des incitatifs.

À l'autonomie 2014, et ce, en moins de 20 mois, un quatrième nouveau cours, *Principes de protection contre la foudre et les surtensions électriques*, sera offert. Sans compter que depuis juin dernier, la CMEQ offre à nouveau des sessions de formation en classe sur le module *Estimation* du logiciel Gestion CMEQ.

D'autres cours sont en gestation. Par exemple, nous avons le projet d'offrir un cours plus avancé sur les énergies renouvelables, le premier offert étant un cours d'initiation. Plusieurs entrepreneurs en électricité nous ont aussi mentionné que l'offre globale de formation de la CMEQ était plus en lien avec le secteur résidentiel et que des cours s'adressant aux secteurs commercial et institutionnel ainsi qu'industriel répondraient à un besoin. En outre, il n'est pas exclu qu'en 2014-2015, le service des communications et de la formation ait à organiser une nouvelle tournée provinciale présentant cette fois les modifications apportées au *Code de construction du Québec, Chapitre V- Électricité*.

Rapport annuel des communications

En plus des activités habituelles imparties au service des communications, telles que l'organisation du congrès et la réalisation des publications comme le magazine *ÉQ* et le bulletin *L'informel*, l'année a été jalonnée de nouvelles activités.

La principale activité, en lien avec la planification stratégique 2014-2016, est la mise en chantier du projet de refonte du site Web. Après un appel d'offres sur invitation auprès d'une vingtaine d'entreprises, la CMEQ a décidé de procéder en deux étapes. La première a été de confier le mandat à la firme Adviso de procéder à l'analyse des besoins puis d'accompagner la CMEQ dans les étapes subséquentes de conception et de production qui impliqueront d'autres firmes spécialisées.

Autre dossier d'importance : la révision de la prochaine édition du *Guide technique* a débuté. Plus qu'une simple mise à jour, la présentation de la nouvelle édition sera entièrement revue afin de faciliter la consultation de cet ouvrage de référence pour les professionnels et les futurs professionnels du métier. La réalisation de ce projet colossal se fait en étroite collaboration avec la Direction

des services techniques et SST. La Direction des communications est appuyée dans sa démarche par la maison d'édition le *Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec*. La sortie du Guide est prévue au cours de la deuxième moitié de l'année 2015.

Dans le cadre de la campagne REER 2014, des activités faisant la promotion des fonds *Cormel* et *Sécure* ont eu lieu, dont deux soirées d'information et un envoi postal auprès de l'ensemble des membres. La campagne basée sur un message clair, net et précis a suscité un certain intérêt qui aura permis de maintenir le nombre d'adhérents.

Mentionnons que la CMEQ a répondu à l'invitation du ministère de la Sécurité publique du Québec en acceptant de produire et de financer la réalisation d'un dépliant sur la prévention en matière de sécurité électrique. Plus de 750 000 exemplaires ont été distribués auprès du grand public au cours de la *Semaine nationale de prévention des incendies*, à l'automne 2013. Le dépliant rappelle notamment que « seul un maître électricien peut exécuter ou faire exécuter des travaux d'électricité ».

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET SST

La Direction des services techniques et SST (Santé et sécurité du travail) a comme mandat de répondre aux questions des entrepreneurs électriciens et d'aider à développer et parfaire leurs connaissances.

Au cours de l'année, nous produisons des bulletins techniques, expédions quotidiennement par courriel la *Question du jour*, rédigeons des articles pour le bulletin

L'informel et le magazine *ÉQ* et participons à la révision des normes en vigueur dans le domaine de la construction en collaboration avec les organismes concernés (Commission de la construction du Québec, Régie du bâtiment du Québec, Hydro-Québec). Nous représentons aussi la CMEQ à divers comités et rencontres. Des formations sont conçues et dispensées par le personnel de notre direction et des conférences sont présentées lors des réunions de section ainsi qu'à différentes tribunes de l'industrie.

Lors du dernier exercice financier, le poste d'ingénieur-conseil a été comblé et rattaché à la Direction des services techniques et SST. De plus, afin de répondre à la demande, un poste hybride de conseiller technique et SST a été créé.

Commission de la construction du Québec

Nous collaborons à la formation des électriciens en faisant partie du sous-comité professionnel du métier électricien et des sous-comités régionaux du Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction.

Hydro-Québec

La 10^e édition de la Norme E.21-10, *Service d'électricité en basse tension* (Livre bleu) est entrée en vigueur le 30 juin 2014. Afin d'en faire connaître les modifications, notre direction a développé, en collaboration avec d'autres instances, des séances de formation à l'intention des entrepreneurs électriciens, compagnons, apprentis, estimateurs, et ingénieurs.

Nous participons, avec Hydro-Québec, aux différents comités conjoints afin de faire avancer les dossiers communs et il a été décidé, d'un commun accord, de reprendre les tables régionales Hydro-Québec-CMEQ à partir du mois de septembre 2014. Ces rencontres permettront de trouver des solutions aux problèmes rencontrés de part et d'autre.



RAPPORTS DES DIRECTIONS

Régie du bâtiment du Québec

Chaque année, nous participons à des comités conjoints avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) portant sur la révision des normes.

Par ailleurs, notre direction est régulièrement sollicitée par d'autres directions de la CMEQ pour effectuer certaines démarches auprès de différents organismes comme la RBQ. C'est ainsi que nous avons appuyé la Direction des affaires juridiques dans ses démarches auprès de la RBQ pour résoudre un dossier fort complexe relativement à un développement résidentiel non conforme aux normes du *Code de construction du Québec, chapitre V – électricité*.

Santé et sécurité du travail

En janvier 2014, la CMEQ a confié la gestion de ses Mutuelles de prévention à l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) dans le cadre d'une entente de partenariat. Le programme de prévention de la CMEQ est toujours disponible et il sera mis à jour au cours du prochain exercice financier.

Le guide *Travailler hors tension* a été actualisé et la 5^e édition est maintenant disponible. Notre site Internet relatif à la SST a été revu et réintégré au site général de la CMEQ. Web-formations, pauses sécurités et Web-courriels y sont disponibles. Nous effectuons aussi, sur demande, des présentations en SST lors des réunions de section de la CMEQ.

Nous participons également aux travaux d'un nouveau comité paritaire composé de représentants patronaux et syndicaux qui a pour mandat de développer des méthodes de travail sécuritaires pour les travaux à plus de 3 mètres du sol; plus spécifiquement lors de l'implantation ou de la rénovation d'un branchement électrique.



COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

De gauche à droite : M^e Marlène Carrier, Mme Hélène Rioux, M. Michel Bergeron, M. Denis Brault, M. Daniel Carré et M. Gaétan Castonguay.



COMITÉ DE DISCIPLINE

De gauche à droite : Richard Nolet , Jacques Dugré, Claude Gagnon - président du comité, Pierre Méthot et Pierre-Paul Gosselin.

RAPPORT DU TRÉSORIER

J'en suis à ma dernière année à titre de membre de l'exécutif et, par conséquent, à titre de trésorier de la Corporation. C'est avec une certaine émotion, mais surtout avec le sentiment du devoir accompli, que je quitterai mon poste en octobre prochain.

Au chapitre des finances, l'analyse des résultats de trois fonds, particulièrement significatifs, retiendra votre attention lors de la lecture des états financiers de la CMEQ qui couvrent la période du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2014.

FERMETURE DU FONDS DES MUTUELLES DE PRÉVENTION

Créé en août 2011, le fonds des mutuelles de prévention avait pour objectif de suivre l'évolution financière de ce compte majeur, dans lequel la CMEQ avait investi 1,9 million de dollars entre janvier 2007 et juillet 2011.

En avril 2013, constatant que les économies anticipées, tant pour les membres que pour la CMEQ, ne seraient pas au rendez-vous, le conseil provincial d'administration décide de mettre fin aux opérations des mutuelles de prévention et conclut une entente de partenariat avec l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ). La signature de cette entente permettait aux entrepreneurs électriciens de continuer à bénéficier des services d'une équipe dynamique et compétente en matière de gestion des mutuelles de prévention.

En mettant fin aux opérations des mutuelles de préventions, il était convenu que l'entièreté du déficit résultant de ce fonds serait absorbée par le fonds d'administration générale de la CMEQ. Ce faisant, au 31 juillet 2014 le fonds d'administration générale de la CMEQ absorbe un déficit de 2,1 millions de dollars pour mettre fin à l'existence du fonds des mutuelles de prévention.

GAIN EN CAPITAL DANS LE FONDS DE RÉSERVE

Le fonds de réserve de la CMEQ a généré et réalisé des gains plutôt remarquables, et ce, pour le bénéfice des membres de notre Corporation.

Effectivement, l'essor exceptionnel qu'ont connu les marchés financiers au cours de la dernière année a permis à la CMEQ d'encaisser, entre le 1^{er} août 2013 et le 31 juillet 2014, un total de gain en capital de 586 542 \$ par le biais de son fonds de réserve.

LES AUTRES ÉLÉMENTS DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Outre la fermeture du fonds des mutuelles de prévention et la réalisation du gain en capital dans le fonds de réserve, les autres éléments importants à considérer figurent à l'intérieur du fonds d'administration générale.

Il convient de mentionner le gain en capital déclaré mais non réalisé qui atteint 221 178 \$ de même que l'économie en dépenses de main-d'œuvre à la Direction générale qui atteint 143 355 \$ pour expliquer, en partie, l'excédent de 331 938 \$ entre le budget et le réel au 31 juillet 2014.

Lors du dernier exercice financier, la valeur des huit fonds de la CMEQ a évolué de la façon suivante :

- le fonds d'administration générale a augmenté de 456 896 \$;
- le fonds des immobilisations a diminué de 203 624 \$;
- le fonds de réserve a augmenté de 652 170 \$;
- le fonds de cautionnement a augmenté de 109 048 \$;
- le fonds de recherche et développement a augmenté de 388 009 \$;
- le fonds des ressources humaines a augmenté de 14 927 \$;
- le fonds des mutuelles de prévention a été fermé;
- le fonds affecté au BSDQ a augmenté de 209 495 \$.

Encore une fois, je le répète, ces résultats sont positifs et améliorent le bilan financier de notre organisation. La prévision budgétaire de la prochaine année s'annonce également favorable ce qui permettra à notre organisation de poursuivre sa mission et ses objectifs.

Avant de conclure mon rapport, j'aimerais remercier le personnel de la Direction des finances et de l'administration qui a tout mis en œuvre pour faciliter ma tâche et j'espère que, tout comme moi, mon successeur saura apprécier la santé et la stabilité de notre organisation.



Gaétan Castonguay,
Trésorier



Gaétan Castonguay
Trésorier



ANNEXE | PLAN STRATÉGIQUE



Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

LA MISSION DE L'ORGANISATION

La mission de la CMEQ est d'assurer la protection du public. À cette fin, elle vérifie et contrôle la qualification de ses membres en vue de s'assurer de leur probité et de leur compétence. De plus, elle réglemente et discipline leur conduite dans le métier et leur rend tous les services dont ils peuvent avoir besoin.

PLAN STRATÉGIQUE 2014-2016

Synthèse des orientations et des objectifs

1. La formation continue obligatoire

Assurer la formation continue comme condition essentielle pour le maintien de la licence, augmenter la crédibilité des entrepreneurs électriciens, uniformiser les pratiques de la profession en ajoutant de la valeur à leur compétence et ainsi assurer une plus grande sécurité au public

- Appliquer l'obligation de formation continue au moyen d'un échéancier
- Définir de nouvelles modalités ciblant l'élimination de toute distorsion entre les exigences de la CMEQ et celles des instances issues de l'industrie de la construction
- Élaborer le règlement sur l'obligation de formation continue et le faire adopter par les instances corporatives
- Répondre aux besoins de tous les membres au Québec en élargissant l'offre de formation en région

2. La refonte complète du site Web

Accroître l'efficacité de navigation de nos clientèles (maîtres électriciens, consommateurs et grand public) et faciliter l'accès à l'information en restructurant entièrement le site Web qui existe depuis 1997

- Ajouter des fonctions de navigation simplifiées et ergonomiques telles que :
- Le calculateur de taux horaires personnalisés
 - Le paiement en ligne
 - Le dépôt de plaintes en ligne
 - La bonification du registre d'entrepreneurs électriciens

3. La création d'un code d'éthique et des règles de gouvernance

Élaborer un code d'éthique et des règles de gouvernance axés sur l'intégrité, l'impartialité et l'imputabilité permettant de responsabiliser gestionnaires, administrateurs, membres et employés et de renforcer leur lien de confiance envers l'organisation

- Développer un code d'éthique et des règles de gouvernance par l'entremise d'un comité ad hoc
- Rédiger et faire entériner ce Code par le conseil provincial d'administration

4. Le service aux membres

Développer des outils de référence, des documents, des projets collectifs ainsi qu'une politique de services renforçant le sentiment d'appartenance et offrant la diversité, la pertinence et la qualité de la prestation des services offerts aux membres

- Former un comité ad hoc sur le service-conseil juridique
- Étudier la possibilité de créer un comité ad hoc sur l'inspection des travaux d'électricité
- Sensibiliser le grand public quant à l'obligation de faire exécuter les travaux d'une installation électrique exclusivement par un entrepreneur électricien
- Créer des outils de référence sur la profession spécifiquement pour les entrepreneurs électriciens ou leurs cocontractants
- Contribuer à la diminution du travail au noir au moyen de tournées d'information et de sensibilisation dans les écoles d'études professionnelles en électricité
- Proposer un séminaire en administration d'entreprise du secteur électricité
- Concevoir des capsules déontologiques pour les membres

5. La revitalisation de la vie corporative

Revitaliser les réunions de sections, leurs rôles et leurs objectifs, pour créer un sentiment d'appartenance avec les membres et parvenir à l'entretenir durablement

- Favoriser le réseautage entre les membres
- Augmenter significativement la présence de la CMEQ sur le terrain en maintenant un contact direct et continu auprès des entrepreneurs électriciens
- Ouvrir un poste de conseiller aux sections pour assurer le lien privilégié entre la CMEQ et ses membres
- Sonder les membres congressistes et leurs conjointes sur les perspectives d'avenir du congrès et les alternatives envisagées
- Former un comité ad hoc sur l'avenir du congrès

6. Développement du logiciel Gestion CMEQ et marketing

Poursuivre le développement de GCMEQ, apporter d'autres améliorations et de nouvelles fonctionnalités au logiciel selon les besoins et les réalités propres à chaque catégorie d'utilisateurs

- Poursuivre la mise à jour majeure (2013) de la plateforme de développement et de la base de données de GCMEQ
- Actualiser le logiciel pour répondre adéquatement aux exigences des nouvelles technologies
- Mise sur pied d'un comité informatique pour identifier et intégrer les améliorations susceptibles de répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs
- Ouvrir le logiciel à de nouveaux fournisseurs de produits électriques

The background is a solid teal color. In the lower right quadrant, there are two concentric circles of a slightly lighter shade of teal. A stylized lightning bolt, also in a lighter teal shade, points from the right towards the center of the circles.

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil provincial de la : **CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2014, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC au 31 juillet 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Le Norme Belzile Tremblay cnc.*¹

Montréal, le 19 septembre 2014.

1. Par Camil Gosselin, CPA auditeur, CA

BILAN AU 31 JUILLET 2014

	2014								2013
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de cautionnement	Fonds de recherche et de développement	Fonds des ressources humaines	Fonds des mutuelles	Fonds BSDQ	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF									
COURT TERME									
Encaisse	1 621 068	-	-	-	-	-	-	-	1 621 068
Placements temporaires (note 5)	4 789 877	-	-	-	-	-	-	-	4 789 877
Débiteurs (note 6)	439 794	-	-	-	-	-	-	-	439 794
Stocks	23 142	-	-	-	-	-	-	-	23 142
Qualification payée d'avance	789 909	-	-	-	-	-	-	-	789 909
Charges payées d'avance	189 369	-	-	-	-	-	-	-	189 369
À recevoir des autres fonds, sans intérêt	-	-	-	1 090 776	2 718 659	212 053	-	-	-
	7 853 159	-	-	1 090 776	2 718 659	212 053	-	-	7 853 159
PLACEMENTS (note 7)	108 524	-	4 240 314	-	-	-	-	-	4 348 838
PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE (note 8)	-	-	-	-	-	-	-	2 192 933	2 192 933
IMMOBILISATIONS (note 9)	-	3 166 681	-	-	-	-	-	-	3 166 681
	108 524	3 166 681	4 240 314	-	-	-	-	2 192 933	9 708 452
	7 961 683	3 166 681	4 240 314	1 090 776	2 718 659	212 053	-	2 192 933	17 561 611
PASSIF									
COURT TERME									
Créditeurs (note 10)	425 005	-	-	-	-	-	-	-	425 005
Produits reportés	2 337 446	-	-	-	-	-	-	-	2 337 446
Dû aux autres fonds, sans intérêt	4 021 488	-	-	-	-	-	-	-	-
	6 783 939	-	-	-	-	-	-	-	2 762 451
SOLDES DE FONDS									
Investis en immobilisations	-	3 166 681	-	-	-	-	-	-	3 166 681
Affectations d'origine interne	-	-	4 240 314	1 090 776	2 718 659	212 053	-	-	8 261 802
Affectations d'origine externe	-	-	-	-	-	-	-	2 192 933	2 192 933
Non grevés d'affectations	1 177 744	-	-	-	-	-	-	-	1 177 744
	1 177 744	3 166 681	4 240 314	1 090 776	2 718 659	212 053	-	2 192 933	14 799 160
	7 961 683	3 166 681	4 240 314	1 090 776	2 718 659	212 053	-	2 192 933	17 561 611

RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2014

2014									2013	Budget 2015 (non audité)
Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de cautionnement	Fonds de recherche et de développement	Fonds des ressources humaines	Fonds des mutuelles	Fonds BSDQ	Total	Total	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS										
Admissions et cotisations	2 329 678	-	-	143 333	-	-	-	2 473 011	2 516 133	2 511 484
Qualification professionnelle	778 325	-	-	-	-	-	-	778 325	754 714	785 369
Salon MCEE	-	-	-	-	-	-	-	-	233 628	260 000
Magazine <i>Électricité Québec</i>	521 509	-	-	-	-	-	-	521 509	523 303	540 500
Cours, publications et fournitures	663 106	-	-	-	-	-	-	663 106	393 367	530 719
Communications	281 776	-	-	-	-	-	-	281 776	268 109	272 200
Services informatiques	-	-	-	-	883 551	-	-	883 551	757 767	860 661
Amendes	226 992	-	-	-	-	-	-	226 992	294 121	333 100
Services techniques et SST	103 825	-	-	-	-	-	-	103 825	-	245 830
Congrès	181 243	-	-	-	-	-	-	181 243	183 015	199 125
Revenu - direction générale	-	-	-	-	-	-	-	-	83 500	-
Mutuelles de prévention	-	-	-	-	-	-	180 466	180 466	216 889	-
Autres revenus	47 848	-	-	-	-	-	-	47 848	44 437	45 000
Location de locaux	84 600	-	-	-	-	-	-	84 600	81 030	80 100
Gain réalisé sur placement	7 373	-	621 769	-	-	-	-	629 142	313	100 000
Gain non réalisé sur placement	221 178	-	30 401	-	-	-	-	251 579	516 539	-
Revenus de placements	93 866	-	-	-	-	-	-	93 866	97 488	98 060
	5 541 319	-	652 170	143 333	883 551	-	180 466	7 400 839	6 964 353	6 862 148
CHARGES										
Direction générale	1 058 843	-	-	-	-	-	-	1 058 843	978 449	1 241 509
Finances et administration	558 603	-	-	-	-	-	-	558 603	508 265	563 107
Communications et formation	1 287 668	-	-	-	-	-	-	1 287 668	1 383 560	1 548 367
Services informatiques	-	-	-	-	495 542	-	-	495 542	415 980	650 737
Qualification professionnelle	753 105	-	-	-	-	-	-	753 105	687 837	855 028
Affaires juridiques	799 323	-	-	-	-	-	-	799 323	789 323	834 981
Services techniques et SST	572 295	-	-	-	-	-	-	572 295	356 587	623 782
Mutuelles de prévention	-	-	-	-	-	-	114 013	114 013	375 040	-
Dépenses locatives	54 586	-	-	-	-	-	-	54 586	47 422	56 837
Prime de cautionnement	-	-	-	34 285	-	-	-	34 285	34 000	34 000
Versement de réclamations	-	-	-	-	-	-	-	-	26 062	20 000
Indemnité de départ	-	-	-	-	-	-	-	-	33 176	39 000
Amortissement des immobilisations	-	203 624	-	-	-	-	-	203 624	190 685	185 000
	5 084 423	203 624	-	34 285	495 542	-	114 013	5 931 887	5 826 386	6 652 348
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT										
	456 896	(203 624)	652 170	109 048	388 009	-	66 453	1 468 952	1 137 967	209 800
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DU BSDQ	-	-	-	-	-	-	209 495	209 495	59 659	-
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES										
	456 896	(203 624)	652 170	109 048	388 009	-	66 453	209 495	1 197 626	209 800

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2014

	2014								2013	
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de cautionnement	Fonds de recherche et de développement	Fonds des ressources humaines	Fonds des mutuelles	Fonds BSDQ	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	2 376 200	3 266 429	4 174 686	981 728	2 330 650	197 126	(2 189 544)	1 983 438	13 120 713	11 923 087
Virements inter-fonds	482 666	103 876	(586 542)	-	-	-	-	-	-	-
Affectations d'origine interne	(2 138 018)	-	-	-	-	14 927	2 123 091	-	-	-
Excédent (insuffisance)										
des produits sur les charges	456 896	(203 624)	652 170	109 048	388 009	-	66 453	209 495	1 678 447	1 197 626
SOLDE À LA FIN	1 177 744	3 166 681	4 240 314	1 090 776	2 718 659	212 053	-	2 192 933	14 799 160	13 120 713

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2014

	2014	2013
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 678 447	1 197 626
Ajustements pour :		
Gain non réalisé sur placements	(251 579)	(516 538)
Gain sur cession de placements	(629 142)	(313)
Quote-part dans les résultats du BSDQ	(209 495)	(59 659)
Amortissement des immobilisations	203 624	190 685
	791 855	811 801
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	11 696	(8 992)
Stocks	7 337	1 308
Charges payées d'avance		
- Qualification	2 260	(18 280)
- Autres	(15 025)	35 570
Créditeurs	(93 543)	92 404
Produits reportés	146 868	38 828
	851 448	952 639
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de cession de placements	4 904 080	8 978
Variation nette des placements temporaires	(1 071 291)	664 876
Acquisition de placements	(4 367 538)	(50 000)
Acquisition d'immobilisations	(103 876)	(963 254)
	(638 625)	(339 400)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	212 823	613 239
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 408 245	795 006
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 621 068	1 408 245

LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SE COMPOSENT DE L'ENCAISSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2014

Note 1

STATUTS CONSTITUTIFS

La Corporation a été fondée en vertu de la Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q., chapitre M-3), et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le but de la corporation est d'augmenter la compétence et l'habileté de ses membres en vue d'assurer au public une plus grande sécurité, de réglementer leur discipline et leur conduite dans le métier, de faciliter et d'encourager leurs études, de leur permettre de discuter les questions les intéressant et de rendre en général à ses membres tous les services dont ils peuvent avoir besoin.

Note 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs sur l'information fournie à l'égard des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits et produits reportés

La Corporation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Les revenus de placements autres que les placements du fonds de réserve sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés car ceux-ci servent au financement des charges d'opérations courantes. Pour les revenus de cotisations annuelles de base, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'adhésion est en vigueur. Pour les autres principales catégories, les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus.

Les produits reportés représentent principalement les cotisations annuelles et les droits et frais de licences perçus par anticipation.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration générale : Ce fonds est utilisé pour toutes les activités courantes de la Corporation. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Fonds des immobilisations : Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs et les dépenses d'amortissement afférents aux immobilisations.

Fonds de réserve : Le fonds de réserve présente les activités relatives à la décision du conseil d'administration de créer un fonds de planification financière de 4 000 000 \$.

Fonds de cautionnement : Le fonds de cautionnement, anciennement le fonds d'indemnisation, présente les activités relatives à l'obligation exigée par la Régie du bâtiment du Québec de garantir une somme minimale de 500 000 \$ à titre de cautionnement pour fraudes, malversations ou détournements de fonds.

Fonds de recherche et de développement : Le fonds de recherche et de développement présente les activités relatives au développement de tous les modules de *Gestion CMEQ*, tout autre développement informatique et accumule à compter de l'exercice financier 2009-2010 l'excédent des produits sur les charges des opérations de *Gestion CMEQ*.

Fonds des ressources humaines : Le fonds des ressources humaines présente les activités relatives à la décision du conseil

d'administration de créer un fonds de réserve suffisant pour subvenir aux paiements éventuels des indemnités de départ (ou de décès) de ses employés comptant plus de quinze ans de service continus.

Fonds des mutuelles de prévention : Ce fonds a été créé par résolution à compter de l'exercice financier 2011-2012 dans le but de suivre l'évolution financière des mutuelles de prévention de la CMEQ au fil des ans et d'accepter que le montant investi par la CMEQ soit de 1 928 980 \$ pour opérer les mutuelles de 2007 à 2011, soit imputé au fonds des mutuelles de prévention dans l'exercice 2011-2012. Les produits et charges reliés aux mutuelles sont maintenant imputés à ce fonds. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la corporation n'offre plus de services de mutuelles à ses membres. De plus, au 31 juillet 2014, le solde du fonds des mutuelles a été transféré au fonds d'administration. Fonds BSDQ : Le fonds BSDQ représente la participation sans mise de fonds de la CMEQ dans l'actif net grevé d'affectations d'origine externe de cet organisme. Cette participation s'apprécie au prorata des contributions versées par les membres de la CMEQ en rapport avec l'ensemble des contributions reçues par l'organisme, déductions faites des charges.

Ventilation des charges

Les dépenses d'opérations incluent les frais de bureau, le téléphone, les taxes d'affaires, les assurances, les frais d'audit, l'électricité, l'entretien et réparations de la bâtisse, la location de l'équipement ainsi que les dépenses informatiques. L'organisme ventile ces dépenses au prorata du nombre d'employés.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Participation dans une coentreprise

La participation dans l'organisme sans but lucratif est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtisse	2,5 %
Mobilier, équipement et agencement	10 %
Site Internet	20 %
Matériel informatique	25 %

Les immobilisations sont radiées des livres l'année suivant leur amortissement complet. Toutes subventions reçues sont comptabilisées en diminution du coût des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la corporation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

La Corporation des maîtres électriciens du Québec évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2014

Note 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des fonds de placements cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du compte d'épargne-placement, des certificats de placements garantis et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Les actifs financiers de l'organisme évalués à la juste valeur se composent des fonds indiciels, Cormel et Sécure.

Dépréciation : Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction : L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

Note 3

PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Les chiffres présentés dans les résultats sous la colonne « Budget » sont fournis à titre informatif seulement.

Note 4

VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS INTERNES

Un montant de 103 876 \$ a été transféré du fonds d'administration au fonds d'immobilisation pour financer les acquisitions d'immobilisations. Un montant de 586 542 \$ a été transféré du fonds de réserve au fonds d'administration pour l'encaissement du rachat d'unité du fonds Cormel. De plus, l'organisme a affecté une somme de 14 927 \$ à son fonds des ressources humaines pour des allocations de retraite de ses employés selon ses politiques administratives. De plus, la fermeture du fonds des mutuelles a amené le transfert de son solde déficitaire au fonds d'administration générale au montant de 2 123 091 \$.

Note 5

PLACEMENTS TEMPORAIRES

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

BANQUE LAURENTIENNE

Certificats de placements garantis

(coût après amortissement;

taux variant de 1,35 % à 1,75 %)

2014

2013

\$

\$

3 500 000

2 500 000

ING DIRECT

Compte d'épargne-placement

(coût après amortissement;

taux 1,00 %)

101 820

100 807

DESJARDINS

Fonds indiciel, à la juste valeur

1 188 057

897 500

4 789 877

3 498 307

Note 6

DÉBITEURS

2014

2013

\$

\$

Clients

415 446

439 371

Avances sur dépenses

1 100

1 100

Intérêts courus

23 248

11 019

439 794

451 490

NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2014

Note 7

PLACEMENTS	2014	2013
	\$	\$
FONDS D'ADMINISTRATION		
Parts du Fonds Sécure,		
à la juste valeur	108 524	50 252
FONDS DE RÉSERVE		
Parts du Fonds Cormel,		
à la juste valeur	4 240 314	4 174 686
	4 348 838	4 224 938

Note 8

PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE

Une entente provinciale signée entre la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ), la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) et l'Association de la construction du Québec (ACQ), a formé le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ).

Au 31 janvier 2014, la quote-part dans la coentreprise se définit comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Actif	3 234 574	2 721 658
Passif	1 041 641	738 220
ACTIF NET	2 192 933	1 983 438
Produits	1 101 198	1 238 451
Charges	891 703	1 178 792
EXCÉDENT	209 495	59 659

Note 9

	2014		2013
IMMOBILISATIONS	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Corporelles			
Terrain	200 000	-	200 000
Bâtisse	3 794 491	1 084 588	2 709 903
Mobilier, équipement et agencement	591 393	441 118	150 275
Matériel informatique	192 855	112 929	79 926
	4 778 739	1 638 635	3 140 104
Incorporelles			
Site Internet	69 489	42 912	26 577
	4 848 228	1 681 547	3 166 681

Note 10

CRÉDITEURS

	2014	2013
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	324 374	410 228
Remises aux sections	31 338	32 128
Remises statutaires	44 296	44 953
Taxes de vente	24 997	31 239
	425 005	518 548

Note 11

EMPRUNT BANCAIRE

La corporation dispose d'une marge de crédit autorisée de 250 000 \$, garantie par une hypothèque de 1^{er} rang sur l'immeuble, au taux préférentiel plus 1 %, renégociable annuellement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2014

Note 12

ENGAGEMENTS

L'organisme est engagé d'après des contrats de location échéant en 2018 et 2019, à verser une somme de 133 517 \$ pour de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 35 177 \$ en 2015, 2016 et 2017 et à 13 993 \$ en 2018 et 2019.

Il est aussi engagé à rembourser à la Régie du bâtiment du Québec les frais de développement informatique pour l'utilisation du système informatique de la Régie. Il s'engage à verser une somme de 35 162 \$ pour 2015.

Note 13

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 juillet 2014.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquides des positions prises sur le marché. L'organisme est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt variable assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre :

Le risque de prix associé aux placements dans des fonds indiciels, Cormel et Secure est le risque que leur juste valeur fluctue en raison des variations des prix du marché.

Note 14

VENTILATION DES DÉPENSES D'OPÉRATIONS

	2014	2013
	%	%
Fonds d'administration générale		
Direction générale	14	12
Qualification professionnelle	17	14
Affaires juridiques	19	18
Finances et administration	12	9
Communications et formation	12	19
Services techniques et SST	14	9
	88	81
Fonds des mutuelles	-	7
Fonds de recherche et développement	12	12

12 % des dépenses d'opérations ont été réparties dans le fonds de recherche et développement, soit 50 470 \$ inclus dans la dépense globale de ce fonds.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2014

	2014								2013
	Direction générale	Qualification professionnelle	Affaires juridiques	Finances et administration	Communications et formation	Services techniques et SST	Dépenses locatives	Total	Total
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Comités	154 896	30 826	105 065	11 458	-	5 997	-	308 242	275 993
Dépenses générales	599 508	651 620	613 505	363 738	239 248	505 733	-	2 973 352	2 680 642
Communications	-	-	-	-	115 480	-	-	115 480	100 812
Dépenses d'opérations	60 566	70 659	80 753	50 470	50 471	60 565	54 586	428 070	384 533
Cours, publications et fournitures	-	-	-	-	485 474	-	-	485 474	311 538
Congrès	243 873	-	-	-	-	-	-	243 873	224 621
Remises aux sections	-	-	-	132 937	-	-	-	132 937	131 378
Salon MCEE	-	-	-	-	-	-	-	-	178 500
Magazine <i>Électricité Québec</i>	-	-	-	-	377 402	-	-	377 402	452 838
Autres activités commerciales	-	-	-	-	19 593	-	-	19 593	10 588
TOTAL DES CHARGES	1 058 843	753 105	799 323	558 603	1 287 668	572 295	54 586	5 084 423	4 751 443
TOTAL DES PRODUITS	181 243	778 325	230 402	2 374 109	1 466 398	103 825	84 600	5 218 902	5 211 303
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)									
DES PRODUITS SUR LES CHARGES									
AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	(877 600)	25 220	(568 921)	1 815 506	178 730	(468 470)	30 014	134 479	459 860
					GAIN RÉALISÉ SUR PLACEMENT			7 373	-
					GAIN NON RÉALISÉ SUR PLACEMENT			221 178	62 752
					REVENUS DE PLACEMENTS			93 866	97 488
								322 417	160 240
					EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
					DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			456 896	620 100



COMITÉ DES FINANCES

De gauche à droite : Gérard Larochelle, Patrick Alder, Robert Leclerc, Johanne Pulford, Stéphane Carrier - président du comité, Kevin Lavigne, Gaétan Castonguay - trésorier de la CMEQ et Michel Bergeron

5925, boul. Décarie, Montréal, (Québec) H3W 3C9
www.cmeq.org • info@cmeq.org

T 514 738-2184 / 1 800 361-9061 • F 514 738-2192 / 1 888 390-2637



Corporation
des maîtres électriciens
du Québec